

**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 9 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi neuf décembre les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 4 décembre 2019

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. DETAIL Michel, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. LAMIRAULT Luc, M. TUFFIER Daniel, M. BARRAL Christophe, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. MIGER Laurent Etaient excusés : M. GUERIN Yves, Mme BRANDELON Sylvia, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. POULAIN Michel, M. VILLEDIEU Christian, M. COUTANT Patrick

Assistaient également : Mme MALHERBE Martine, M. BINEY Laurent, Mme BAILLEAU Claudine, Mme GOUSSARD Colette, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Pouvoirs

Mme BRANDELON donne pouvoir à Mme VARENNE

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019
- 3- Eure et Loir Ingénierie : présentation des nouvelles missions d'accompagnement aux collectivités (*Intervention de Mme Ollivier Directrice*)
- 4- Développement du Domaine de l'Abbaye – Dossier de financement « Bourg Centre »
- 5- Régie des Produits du Domaine de l'Abbaye
 - a. Création du Conseil d'exploitation
 - b. Dissolution de régies
 - c. Création de poste
- 6- Décisions budgétaires et constitutions de provisions
- 7- Approbation des montants d'attributions de compensation 2019
- 8- Indemnité de conseil au Comptable du Trésor
- 9- Désignation de représentants pour travailler sur le Plan de Mobilité Rurale du PETR
- 10- GEMAPI : retour sur les décisions de groupements de commandes liés à la Vallée de l'Eure
- 11- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Chevalier est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

Le Procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Eure et Loir Ingénierie : présentation des nouvelles missions d'accompagnement aux collectivités

Intervention de Mmes Ollivier (Directrice) et Benyahia (Juriste) afin de présenter les nouvelles missions d'Eure et Loir Ingénierie (nouveau nom de l'ATD), service du Conseil Départemental à la disposition des communes. A la demande de plusieurs élus du département, l'ELI propose d'ajouter à la liste de ses missions existantes (instruction du droit des sols, suivi des dossiers d'assainissement collectif et non collectif, voirie...) l'assistance administrative et juridique.

Cette nouvelle mission permet à ELI d'accompagner les mairies et CDC qui le souhaitent pour une assistance en matière de commande publique, le conseil juridique et la rédaction d'actes liés au foncier.

Cette nouvelle assistance engendre une cotisation fixée à 0,80 € par habitant DGF.

Pour plus de renseignements : Karima Benyahia 02 37 23 59 43

4. Développement du Domaine de l'Abbaye – Dossier de financement « Bourg Centre »

Objet : Aménagement de la Grange aux Dîmes en espace de convivialité

Lors de sa séance du 14 novembre, un premier plan de financement prévisionnel global lié à la promotion du tourisme et au développement du Domaine de l'Abbaye a été présenté au Conseil.

Sur la base de ces premières estimations, il peut être envisagé la programmation des investissements suivants au cours de l'année 2020 :

Equipement agencement espace "bar / boutique"	15 000
Equipements de loisirs et jeux intérieurs et extérieurs	25 000
Equipement jardins terrasse jeux	20 000
Aménagement VRD du parvis	40 000
TOTAL	100 000

Pour assurer le financement de ces investissements, au-delà de l'autofinancement évoqué lors la dernière séance (produit de la vente de la Feuilleraie), il est envisagé de solliciter les financements du Département, de la Région et de l'Etat dans le cadre de l'opération Bourg-Centre « Thiron-Gardais ».

Dans le cadre de cette opération, la Commune de Thiron-Gardais chef de file planifie une série d'investissements principalement menés par la commune, notamment sur les thématiques « espaces publics », « équipements et mobilité », « habitat » et « commerce ».

L'opération Bourg Centre comprend également un volet « Tourisme / Loisirs/ Valorisation du Patrimoine » et la possibilité d'intégration d'autres maîtres d'ouvrage que la commune est ouverte.

La Commune de Thiron-Gardais signera un première convention protocole « Bourg Centre » avec l'Etat, la Région et le Département en date du 19/12/19.

La seconde étape début janvier 2020 sera d'établir un plan de financement pluriannuel de l'ensemble des actions programmées qui pourra être validé par les financeurs courant 2020.

Des demandes de démarrage anticipé pourront alors être établies auprès de chaque financeur afin de pouvoir engager les dépenses dès début 2020, dans l'attente des notifications.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

- ***d'approuver cette orientation***
- ***d'autoriser le Président à engager ces investissements,***
- ***de solliciter les financements dans le cadre de l'opération bourg Centre « Thiron-Gardais » au taux maximum***
- ***de réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

↳ Délibération n°113-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Régie des Produits du Domaine de l'Abbaye

Lors de sa séance du 14 novembre le Conseil a approuvé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière relative aux « Produits du Domaine de l'Abbaye » et la création d'un budget annexe spécifique.

Cette régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » qui relève des services publics industriels et commerciaux (SPIC) est strictement chargée de l'exploitation des prestations commerciales, de tourisme et de loisirs qui y sont exercées.

Cette régie exclut donc l'ensemble des autres services et prestations assurées au Domaine de l'Abbaye, notamment :

- L'accueil et la promotion touristique du territoire qui sont également exercées au sein de la Grange aux Dimes,
- L'accueil MSAP qui est également assuré dans la Grange aux Dimes,
- L'équipement et l'entretien des jardins dont l'ouverture au public gratuite a été décidée par le Conseil lors de sa dernière séance.

Objet : Création d'une régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- ***d'approuver les statuts de la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » tels qu'annexés à la délibération***
- ***de fixer le montant de la dotation initiale à 50 000€***
- ***de fixer la durée de remboursement maximale à 5 ans.***

↳ Délibération n°114-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Désignation du directeur de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de désigner Mlle Emilie BARTHELLEMY en tant que Directrice de cette Régie.

↳ Délibération n°115-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de composer et de désigner le Conseil d'exploitation de la Régie de la manière suivante :

- a. 4 membres titulaires Conseil de Communauté (dont un représentant la commune de Thiron-Gardais) et 4 suppléants

Titulaire	Suppléant
René ROUSSELLE	Bruno JEROME
Victor PROVOT	Denise HUILLERY
Michel THOMAS	Martial LECOMTE
Brigitte PISTRE	Eric LEGROS

- b. 2 membres titulaires extérieurs issus du secteur tourisme/culture/animation et 2 suppléants

Titulaire	Suppléant
Marie MAINTENANT	A désigner
Dominique WAGNER	A désigner

↳ Délibération n°116-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Impact sur les régies existantes de la création de la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye »

La création de régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » conduit à :

- Dissoudre la régie « Jardins de l'Abbaye » dont les produits seront intégrés au sein de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » à compter du 1er janvier 2020
- Modifier la régie générale d'avances et de recettes de la CdC pour y supprimer la sous-régie « prestations récréatives et culturelles du Domaine de l'Abbaye » qui sera intégrée au sein de la régie « Produits du Domaine de l'Abbaye » à compter du 1er janvier 2020.
- Créer une régie d'avance et de recettes pour l'ensemble des « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces modifications de régies.

↳ Délibération n°117-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Suppression de la Régie « ALSH à Thiron Gardais »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie « ALSH à Thiron-Gardais » dans la mesure où cette activité est assurée dans le cadre de la DSP avec ELAN depuis janvier 2018.

↳ Délibération n°118-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Décisions budgétaires et constitutions de provisions

Objet : Budget Primitif 2020 « Produits du Domaine de l'Abbaye »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de voter le Budget Primitif 2020 « Produits du Domaine de l'Abbaye » de manière à permettre le démarrage de l'activité en janvier 2020 :

Ce budget est un budget annexe autonome qui dispose d'un compte de trésorerie distinct du budget principal.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
D011 Charges à caractère général	25 500	R70 Vente des produits et prestations	87 000
D012 Charges de personnel	76 100	R74 Subventions et participations	38 000
D022 Dépenses imprévues	23 400		
TOTAL	125 000		125 000

Investissement			
Dépenses		Recettes	
D21 Immobilisations corporelles	50 000	R13 Subventions d'équipement	10 000
D10 Dotations	10 000	R10 Dotations	50 000
TOTAL	60 000		60 000

↳ Délibération n°119-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Décision modificative N°3 du Budget Principal

Dans le cadre de la mise en place de la Régie « Produits du Domaine de l'Abbaye », le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver la Décision Modificative du Budget Principal présentée ci-dessous.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
D27 Autres immobilisations financières	50 000		
D020 Dépenses imprévues	-50 000		
TOTAL	0		0

↳ Délibération n°120-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Les décisions ultérieures relatives aux orientations et au fonctionnement de cette régie seront proposées au Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance, après que le Conseil d'exploitation de la Régie se sera réuni et effectué des propositions sur ces sujets.

7. Approbation des montants d'attributions de compensation 2019

OBJET : Approbation des attributions de compensation de l'année 2019

Lors de sa séance du 16 septembre 2019, la CLECT a adopté le rapport des charges transférées 2019 et 2020 et les

attributions de compensation 2019 et 2020 qui en résultent. Ce rapport a été notifié aux communes le 26 septembre 2019 et acté par le Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019.

Ce rapport ayant été adopté par les Conseils municipaux selon les règles de majorité qualifiée, le Conseil approuve définitivement le montant des attributions de compensation 2019 qui résultent du tableau ci-dessous.

COMMUNES	2019			2020		
	Produits Transférés	Total Charges transférées	Attributions de compensation	Produits Transférés	Total Charges transférées	Attributions de compensation
CHASSANT	45 766,00	12 371,92	33 394,08	45 766,00	19 985,12	25 780,88
COMBRES	82 408,00	27 405,32	55 002,68	82 408,00	33 772,67	48 635,33
LA CROIX DU PERCHE	14 069,00	8 103,51	5 965,49	14 069,00	11 389,24	2 679,76
HAPPONVILLIERS	33 256,00	17 899,54	15 356,46	33 256,00	20 583,24	12 672,76
MAROLLES LES BUIS	19 450,00	9 582,68	9 867,32	19 450,00	13 851,19	5 598,81
NONVILLIERS GRAND'HOUX	31 922,00	20 569,22	11 352,78	31 922,00	25 169,05	6 752,95
PRETIGNY	65 508,00	22 340,36	43 167,64	65 508,00	26 249,03	39 258,97
ST DENIS D'AUTHOU	54 715,00	22 949,78	31 765,22	54 715,00	30 894,45	23 820,55
SAINTIGNY	120 223,00	45 290,15	74 932,85	120 223,00	57 143,48	63 079,52
THIRON GARDAIS	324 493,00	54 121,81	270 371,19	324 493,00	67 062,44	257 430,56
BELHOMERT	137 163,47	76 188,50	60 974,97	137 163,47	76 871,69	60 291,78
CHAMPROND EN GATINE	9 259,12	41 465,41	-32 206,29	9 259,12	46 080,56	-36 821,44
LES CORVEES LES YYS	5 433,27	20 363,21	-14 929,94	5 433,27	20 397,62	-14 964,35
FONTAINE SIMON	64 499,95	84 556,50	-20 056,55	64 499,95	85 685,83	-21 185,88
LA LOUPE	930 136,31	452 283,76	477 852,55	930 136,31	452 173,97	477 962,34
MANOU	10 840,03	51 307,48	-40 467,45	10 840,03	54 280,01	-43 439,98
MEAUCE	85 397,35	52 597,75	32 799,60	85 397,35	52 807,83	32 589,52
MONTIREAU	1 765,31	12 231,84	-10 466,53	1 765,31	12 613,13	-10 847,82
MONTLANDON	44 531,00	22 343,44	22 187,56	44 531,00	22 206,22	22 324,78
SAINT ELIPH	42 879,35	71 076,00	-28 196,65	42 879,35	71 750,65	-28 871,30
ST MAURICE ST GERMAIN	11 988,02	35 177,50	-23 189,48	11 988,02	36 620,37	-24 632,35
ST VICTOR DE BUTHON	18 228,50	39 096,13	-20 867,63	18 228,50	39 912,54	-21 684,04
VAUPILLON	21 401,66	36 792,20	-15 390,54	21 401,66	36 484,63	-15 082,97
FRAZE	110 111,00	-117,11	110 228,11	110 111,00	7 195,29	102 915,71
TOTAL	2 165 221,34	1 190 706,76	974 514,58	2 165 221,34	1 264 036,77	901 184,57

↳ Délibération n°121-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Indemnité de conseil au Comptable du Trésor

OBJET : Indemnités de conseil au comptable public

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'indemnité de Conseil au Comptable Public, cette indemnité est de 1 239,13 € pour l'année 2019.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide d'attribuer 100% à Mme Claire Varache, chef de Poste de la Trésorerie de La Loupe.

- Madame Claire VARACHE : $1\,239,13 \text{ €} \times 100 \% = 1\,239,13 \text{ €}$

↳ Délibération n°122-19 (24 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS)

9. Désignation de représentants pour travailler sur le Plan de Mobilité Rurale du PETR

Objet : Membres de l'équipe de travail du Plan de Mobilité Rurale

Le PETR a pris la décision de mener une réflexion territoriale sur les mobilités.

Celle-ci doit conduire, selon les termes des statuts du Pôle Territorial, à élaborer un plan de mobilité rurale et à coordonner la mise en œuvre du plan d'actions décidé collectivement.

Cette étude doit être l'occasion de bien mesurer, pour chacune des CdC membres du pôle, non seulement les

besoins réels des usagers de façon ciblée mais aussi l'impact des projets envisagés (maîtrise d'ouvrage, impact en termes de responsabilités et de financements notamment résultants de la loi LOM).

La Région Centre Val de Loire a été saisie en vue du financement de cette étude à inscrire au budget 2020 du PETR.

Pour avancer et impliquer les CdC membres, le PETR propose de constituer un groupe de travail. Il est alors demandé au Conseil de désigner deux élus amenés à travailler sur la mobilité du territoire avec les partenaires dédiés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de désigner quatre membres de la CDC auprès du PETR :

- **Eric GERARD**
- **Victor PROVOT**
- **Michel THOMAS**
- **Brigitte PISTRE**

↳ Délibération n°123-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. GEMAPI : retour sur les décisions de groupements de commandes liés à la Vallée de l'Eure

Modification des conditions de la décision du 14/11/19 :

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est définie par 4 missions extraites de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la réalisation d'une étude de gouvernance pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure amont et aval et ses affluents

La compétence GEMAPI conduit les EPCI à s'interroger sur son mode de gestion : régie, délégation, transfert à un syndicat. Une démarche a ainsi été initiée par les EPCI concernés pas le Bassin de l'Eure.

Une étude de gouvernance pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur ce bassin de l'Eure doit permettre de donner des éléments d'aide à la décision aux collectivités partageant les mêmes unités hydrographiques. L'objectif de cette étude est d'apporter un diagnostic, et proposer une structuration de la gouvernance locale de l'eau.

L'objectif de l'étude est de structurer la ou les entités qui exerceront la totalité ou une partie de la compétence GEMAPI sur le bassin versant (ou fraction de bassin) de l'Eure car plusieurs montages sont possibles.

Le territoire sur lequel l'étude est menée correspond au bassin versant de l'Eure et ses affluents hors Iton et Avre, soit les unités hydrographiques suivantes : Eure amont, Eure aval, Vesgre, Drouette, Voise et Blaise ; hors territoire de l'Agglomération Seine Eure (sur l'Eure aval), et de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (sur la Vesgre).

Le coordinateur du groupement d'étude serait Evreux Portes de Normandie.

Le montant total de l'opération concernée par la présente convention, hors aides financières, est estimé à 120 000 € HT. Cette convention serait conclue jusqu'à un montant maximum du marché de 221 000 € HT.

Cette étude ferait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les aides attendues sont de 80 % du montant H.T.

Le coût des études serait cofinancé par 9 collectivités signataires de la présente convention de partenariat, selon une répartition définie de la manière suivante :

Collectivités	Clé de répartition (14/11/2019)	Clé de répartition (09/12/2019)
La Communauté d'agglomération du pays de Dreux	28%	30%
Rambouillet Territoires	14%	16%
La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France	14%	16%
Evreux Portes de Normandie	13%	14%
Seine Normandie Agglomération	8%	8%
La Communauté de Communes entre Beauce et Perche	8%	0%
La Communauté de Communes des Forêts du Perche	5%	6%
La Communauté de Communes Terres de Perche	5%	6%
La Communauté de Communes des Hauts du Perche	3%	3%
La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,	1%	0%
La Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France	1%	1%
Chartres Agglomération	0%	0%

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes sur le bassin versant de l'Eure amont et aval et ses affluents. Cette décision est liée au désistement d'autres EPCI, concernés par cette étude qui par leur retrait rompent la continuité géographique du secteur d'étude, ce qui remet en question l'intérêt et la cohérence de cette étude.

↳ Délibération n°124-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Questions diverses

Compétence Eau potable

M. Igier interroge le Président sur l'avancée de la prise de compétence Eau potable par la CDC.

La situation n'a pas changé au niveau de l'Etat. Les délibérations prises par les communes demandant le report à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026 ont dans un premier temps été jugées non recevables au contrôle de la légalité, puis dans un second temps, un courrier de la Préfecture a notifié aux communes que les délibérations ne devaient plus être annulées.

Selon toute vraisemblance, la promulgation avant le 31/12/2019 de la loi « Engagement et proximité » devrait permettre le report de la date de transfert obligatoire de la compétence aux CDC. Ceci permettra donc de se préparer à la prise de cette nouvelle compétence.

Recyclerie

M. Houry interroge le Président sur un projet de création d'une recyclerie implantée à La Loupe.

M. Gérard explique qu'il a rencontré des personnes ayant le projet, sous forme associative, de créer un lieu (dans les locaux actuels des services techniques de la commune de La Loupe) de dépôt des objets dont les usagers ne veulent plus. Ces objets seront ensuite remis en vente après avoir été remis en état.

Des ateliers de réparations et différentes autres animations seront organisés pour sensibiliser la population au recyclage. L'ouverture du site est programmée au mois d'avril 2020.

PLUI – Réunions publiques

M. Legros rappelle à tous que le lundi 16 décembre 2019, des réunions publiques seront organisées (18h salle des fêtes de Thiron Gardais et 20h30 Salle des fêtes de La Loupe). Un nouveau mail sera envoyé en mairie pour une diffusion la plus large possible.

Veloscénie

M. Provôt interroge le Président sur l'adhésion de la CDC auprès de la Veloscénie.

Le Président a assisté à la rencontre du 17 octobre 2019 à la Grange aux Dîmes puis à la rencontre du 4 décembre 2019 à Chartres. Une association est en cours de création, la CDC en deviendra membre lorsque le projet aura abouti.

Par le passé, il semblerait que les communes aient été sollicitées pour l'adhésion à la démarche Véloscénie mais pas la CDC.

ORT (Opération de revitalisation du territoire)

M. Provôt interroge le Président sur le dispositif ORT.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Afin de connaître les détails de ce nouveau dispositif, le Président a demandé une présentation au Sous-préfet. La date de cette réunion sera communiquée à l'ensemble des maires qui s'associeront ou non, selon leur volonté, à la démarche.

Conférence des maires

Le président informe les élus communautaires que lors du prochain mandat, dans le projet de loi sur l'engagement et la proximité, les conférences des maires seront obligatoires. Il souligne que l'organisation actuelle de la CDC répond déjà à plusieurs nouvelles obligations de ce projet de loi.

Vœux 2020

Il est décidé que comme en 2019, il n'y aura pas de cérémonie de vœux du Président de la CDC. Un moment de convivialité sera organisé à la fin du conseil communautaire du mois de janvier.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 13 décembre 2019

Le Président



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.